

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

~~~~~

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,  
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,  
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,  
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,  
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,  
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,  
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

~~~~~

### 17 - TRANSFERT DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE VERS LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur GAILLAT expose que le Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises a été labellisé le 17 novembre 2011.

Le transfert du label à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais s'accompagne du transfert des moyens.

Après concertation avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais il apparaît que 2,5 éq/agent sont concernés par les prestations transférées de la Ville pour le Pays d'Art et d'Histoire.

Pour conserver l'intégrité du Service Patrimoine existant, il est prévu de transférer les trois agents du Service Patrimoine avec les moyens financiers correspondants à 2,5 éq/agent ; les 0,5 éq/agent qui assureront des prestations pour notre Commune (archives, animations, etc...) feront l'objet d'une convention de mise à disposition précisant les missions et la rémunération correspondante.

.../...

Ces dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui en découle.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 12 avril 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 20/04/2012**

**Bernard UTHURRY**